



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Plan directeur

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

En application du paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en date du 11 décembre 2000 (A/55/7/Add.4), le Secrétaire général a l'honneur de soumettre un résumé des renseignements demandés.

Conformément au paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en date du 11 décembre 2000 (A/55/7/Add.4), dans lequel le Comité a demandé des renseignements sur la façon dont les gouvernements hôtes et autorités locales participent aux frais d'entretien des installations de l'ONU dans leur pays, le Secrétaire général a l'honneur de soumettre ci-après un résumé des informations. Aux fins du présent document, on entend par « entretien des installations de l'ONU » la modification physique, l'amélioration et les gros travaux d'entretien des installations. Les résultats de l'enquête sont indiqués ci-après.

Résumé des réponses communiquées par les organismes des Nations Unies

<i>Organisme</i>	<i>Participation des gouvernements hôtes et des autorités locales aux frais d'entretien des installations</i>
1. Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba (Éthiopie)	L'ONU est propriétaire des locaux à usage de bureaux. Le gouvernement hôte ne participe pas aux frais d'entretien des locaux.
2. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Beyrouth (Liban)	Le gouvernement hôte fournit des installations à titre gratuit. Le gouvernement hôte est responsable des gros travaux de réparation des locaux.
3. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok (Thaïlande)	Le gouvernement hôte loue le terrain à la Commission pour une durée indéterminée et pour un loyer symbolique. Le gouvernement hôte ne participe pas aux frais d'entretien des locaux.
4. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Santiago (Chili)	L'ONU est propriétaire des locaux à usage de bureaux. Le gouvernement hôte ne participe pas aux frais d'entretien des locaux.
5. Cour internationale de Justice, La Haye (Pays-Bas)	Les locaux sont loués à une organisation non gouvernementale. L'entretien est assuré par l'ONG. Le gouvernement hôte ne participe pas aux frais d'entretien des locaux.
6. Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, La Haye (Pays-Bas)	L'ONU loue les locaux. Le gouvernement hôte a apporté des contributions importantes en vue d'agrandir et de modifier les locaux pour l'ONU.
7. Tribunal pénal international pour le Rwanda, Arusha (Tanzanie)	L'ONU loue les locaux à usage de bureaux. L'ONU est propriétaire des installations de détention. Le gouvernement hôte ne participe pas aux frais d'entretien des locaux.
8. Office des Nations Unies à Nairobi, Nairobi (Kenya)	L'ONU est propriétaire des locaux à usage de bureaux. L'ONU prend à sa charge les frais d'entretien dans le budget ordinaire.
9. Office des Nations Unies à Genève (Suisse)	
Palais des Nations	L'ONU est propriétaire des locaux à usage de bureaux. Le gouvernement hôte ne participe pas aux frais d'entretien des locaux.
Palais Wilson	Le gouvernement hôte a rénové le bâtiment pour l'adapter à son usage par l'ONU. L'ONU verse un loyer subventionné au gouvernement hôte. Le gouvernement hôte est responsable des frais d'entretien.

<i>Organisme</i>	<i>Participation des gouvernements hôtes et des autorités locales aux frais d'entretien des installations</i>
10. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Genève (Suisse)	La Fondation immobilière pour les organisations internationales (FIPOI) loue au HCR les locaux à usage de bureaux. Le HCR alimente un fonds de réserve pour les gros travaux d'entretien.
11. Office des Nations Unies à Vienne, Vienne (Autriche)	Le gouvernement hôte loue le terrain et les bâtiments à l'ONU pour un loyer symbolique. Le gouvernement hôte et l'ONU sont responsables, à part égale, des gros travaux d'entretien et de réparation des locaux.
12. Université des Nations Unies, Tokyo (Japon)	Le gouvernement hôte fournit les locaux à titre gratuit pour une période indéterminée. Les autorités locales fournissent le terrain à titre gratuit pour une période indéterminée. Le gouvernement hôte est responsable de l'entretien de base des structures.
13. Tribunal international pour le droit de la mer, Hambourg (Allemagne)	Le gouvernement hôte a fourni en 2000 de nouveaux locaux pour un loyer symbolique. Le gouvernement hôte est responsable de l'entretien et des modifications au-delà d'un seuil financier spécifique.
14. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris (France)	Le gouvernement hôte a contribué dans le passé aux frais de rénovation. Le gouvernement hôte s'est engagé à fournir un don pour le coût des rénovations prévues.
15. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome (Italie)	Le gouvernement hôte loue à la FAO des locaux pour un loyer symbolique. Le gouvernement hôte finance et exécute tous les gros travaux d'entretien et le remplacement du matériel.
16. Volontaires des Nations Unies, Bonn (Allemagne)	Le gouvernement hôte fournit des locaux à usage de bureaux à titre permanent et gratuit. Le gouvernement hôte prend à sa charge les frais de rénovation et des gros travaux de réparation.
17. Organisation internationale du Travail (OIT), Genève (Suisse)	La FIPOI a financé l'acquisition de locaux à usage de bureaux pour l'OIT. L'OIT a créé un fonds de réserve pour les gros travaux de modification et de rénovation.
18. Union internationale des télécommunications (UIT), Genève (Suisse)	Le gouvernement hôte a fourni le terrain. La FIPOI a fourni un prêt sans intérêt pour la construction de locaux à usage de bureaux. La FIPOI fournit des prêts sans intérêt pour les gros travaux de rénovation et de modification.

<i>Organisme</i>	<i>Participation des gouvernements hôtes et des autorités locales aux frais d'entretien des installations</i>
19. Programme alimentaire mondial (PAM), Rome (Italie)	Le gouvernement hôte rembourse au PAM le loyer qu'il paie sur le marché commercial. Le gouvernement hôte exécute tous les gros travaux de réparation et de modification.
20. Organisation mondiale de la santé (OMS), Genève (Suisse)	Le gouvernement hôte a financé la construction du bâtiment existant. Les travaux de rénovation et de modification sont financés par le fonds immobilier créé par l'OMS.
21. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Genève (Suisse)	La FIPOI a fourni un prêt sans intérêt pour financer de gros travaux de rénovation, qui ont été achevés en 1988. Tous les gros travaux de modification et de rénovation sont financés à 100 % au moyen des fonds de l'OMPI.
22. Organisation météorologique mondiale (OMM), Genève (Suisse)	Le gouvernement hôte a donné le terrain pour la construction d'un nouveau bâtiment achevé en 1999. Soixante-quinze pour cent des frais de construction ont été financés au moyen d'un prêt sans intérêt de la FIPOI. Les travaux de modification et d'entretien sont financés au moyen d'un fonds spécial créé par l'OMM.
23. Maison des Nations Unies – Copenhague (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Programme des Nations Unies pour le développement, Centre d'information des Nations Unies, FAO, Fonds des Nations Unies pour la population), Copenhague (Danemark)	Le gouvernement hôte fournit des locaux à usage de bureaux à titre gratuit. Le gouvernement hôte finance les travaux de rénovation et de modification.
24. Fonds international de développement agricole (FIDA), Rome (Italie)	Le gouvernement hôte fournit des locaux à usage de bureaux à titre gratuit. Le gouvernement hôte finance les gros travaux de réparation et de rénovation.
25. Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Montréal (Canada)	Le gouvernement hôte loue des locaux à usage de bureaux sur le marché commercial. L'OACI rembourse 25 % du loyer au gouvernement hôte. Le gouvernement hôte est responsable des frais des gros travaux de modification. L'OACI rembourse au gouvernement hôte 25 % des frais.